



BP 50166
76204 DIEPPE CEDEX
Tel : 02 32 90 20 25

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION DIEPPOISE

DECISION – 2023/63

OBJET : Convention d'utilisation de la salle polyvalente du collège Jean Cocteau à Offranville

Le Président de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise,

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux possibilités de délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Président,

VU la délibération du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 donnant délégation de compétences au Président pour prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et ses avenants conclus sans effet financier pour Dieppe-Maritime,

VU la convention de partenariat conclue avec le collège Jean Cocteau pour la mise en place d'ateliers de musiques actuelles en date du 11 janvier 2023,

CONSIDERANT le projet pédagogique de l'école de musique communautaire Francis Poulenc pour l'année scolaire 2022/2023,

CONSIDERANT le stage organisé par l'école de musique communautaire Francis Poulenc du 18 au 20 avril 2023,

CONSIDERANT que le collège Jean Cocteau dispose d'une salle polyvalente permettant d'accueillir ledit stage,

DECIDE

Article 1 : de conclure avec le collège Jean Cocteau une convention d'utilisation de sa salle polyvalente pour la période du 18 au 20 avril 2023.

Article 2 : la convention est conclue à titre gratuit.

Article 3 : la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet, transcrite sur le registre des décisions du Conseil communautaire et fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Dieppe, le 25 AVR. 2023

Le Président,



Patrick BOULIER

Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée.

Transmis au contrôle de légalité le

Affiché le 25 AVR. 2023

Notifié le

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600786-20230425-2023-63-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2023